

Demande d'inscription à un examen de Jury central.

Le (La) soussigné (e):

Service de l'Enseignement USA
 Entré le 12 - 4 - 57
 Classeur 15-18
 Dossier Jury central
 Répondre par n° 1
 du 19

Nom et prénoms : Mirani Jean
 Stat-civil : (1) célibataire
 Profession : néant
 Lieu et date de naissance : Nkingu, le 31 Décembre 1938
 Résidence: (2) Nkingu, territoire de Kitega, province de l'Uvundi.

Déclare vouloir subir en (3) 1957 l'examen du jury central prévu pour la 3ème catégorie: (4)

Cycle de l'école des moniteurs (4 années)

Il (elle) désire être examiné (e) en langue indigène (5) langue indigène: Kirundi
~~français~~ et en religion (6) Catholique.

Il (elle) a accompli les études suivantes: (7)

6 ans d'école primaire plus trois années d'études d'humanités anciennes accomplies au

Il (elle) joint à la présente demande:

Petit Séminaire de Uvundi, Ecole secondaire latine

- 1°) un certificat de résidence (8),
- 2°) un certificat de bonne conduite (9)
- 3°) un certificat médical (10)
- 4°) ~~les textes des six morceaux devant servir à l'épreuve orale de français (11).~~

Il (elle) désire que la convocation à l'examen lui soit adressée (12) Mirani Jean, élève titré à la Mission de Kitega.

Signature,

Mirani

- (1) marié (e) ou célibataire,
- (2) localité, territoire, province,
- (3) indiquer le millésime de l'année de la session,
- (4) préciser l'une des quatre catégories d'examen, dans les termes repris au chapitre II du règlement,
- (5) préciser la langue choisie,
- (6) préciser la religion (catholique ou protestante) ou indiquer "néant",
- (7) préciser les études accomplies dans des écoles et indiquer celle-ci ou mentionner "néant",
- (8) à demander à l'Administrateur du Territoire,
- (9) à demander à l'Administrateur du Territoire,
- (10) à demander à un médecin de la Colonie (ou agréé). N.B. Ce certificat n'est requis que des candidats aux examens des 3ème et 4ème catégories
- (11) seulement pour les candidats à l'examen de la 4e catégorie.
- (12) préciser l'adresse exacte et complète.

B.B.

Minute

Territoire du
RUANDA-URUNDI

Usumbura, le 195
Usumbura 8 avril 1957.

SERVICE PROVINCIAL DE L'ENSEIGNEMENT
PROVINCIALE DIENST VOOR ONDERWIJS
SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT.
=====

N°
81/964.-

Rép. au n° : _____
du : _____
Annexe : _____
Objet : 1.

Expédié

A Monsieur MINANI Jean,
Elève à la Mission Catholique
de et à

K I T E G A.-
=====

Jury Central.

Monsieur,

Minutée par M. MERVELLE
le 8.4. 195 7
Copiée par M. Beñnard
Collationnée par _____

En vue de compléter votre dossier
d'inscription aux examens devant les Jurys Centraux,
je vous saurais gré de bien vouloir me retourner
dûment complété, le formulaire ci-joint.

En effet, outre les examens qui
auront lieu en grande partie en langue française,
il est prévu une épreuve en langue indigène.
Il y aurait donc lieu de me préciser dans quelle
langue indigène vous désirez être questionné.

Le Directeur Provincial
de l'Enseignement f.f.
R. FIASSE.

A. Zivè

Territoire du Ruanda-Urundi
Résidence de l'Urundi
Hôpitaux de Kitega.

CERTIFICAT MÉDICAL.

Je soussigné Docteur *LANDRAIN*.... Médecin du Gouverne-
ment, certifie avoir examiné le nommé *MINANI Jean*...
fils (~~filie~~) de *Nziemburu*... et de *Ntiharoleza*.....
et l'avoir reconnu de bonne constitution physique et indemne
de toute maladie contagieuse ou infectieuse.

Fait à Kitega, le *25 Mars 1954*.....

Dr. *LANDRAIN*.....



- / C.K. /

RESIDENCE DE L'URUNDI
TERRITOIRE DE KITEGA.

----- : -----

CERTIFICAT DE BONNE CONDUITE

Le soussigné, M.GERGEAY, Administrateur de Territoire de KITEGA, certifie que le nommé MINANI Jean, fils de Nzirukuri, e.v. et de Ntigorobeza, e;v. originaire de la colline Nkingu, sous-chefferie Makebuko, chefferie du Runyinya, Territoire de KITEGA, y résidant, muhutu des Abasindi, n'a pas été et n'est pas l'objet de poursuites judiciaires devant le tribunal de résidence et de police de Kitega, jouit d'une bonne conduite, vie et moeurs.-

Kitega, le 25 Mars 1957.-

M. GERGEAY,-



/ C.K. /

RESIDENCE DE L'URUNDI
TERRITOIRE DE KITEGA,

----- : -----

ATTESTATION DE RESIDENCE

Le soussigné M.GERGEAY, Administrateur de
Territoire à KITEGA, certifie que le nommé
MINANI Jean, fils de Nzirukuri, e.v. et de
Ntigorobeza, e.v. est originaire de la colline
Nkingu, sous-chefferie du Mwakebuko, chefferie
du Runyinya, Territoire de Kitega et y réside;-

Kitega, le 25 Mars 1957.-
M. GERGEAY,-

